



Actions de sensibilisation collective à la prévention des risques professionnels

## Programme de sensibilisation | Problématiques spécifiques

### Equipements de Protections Individuelles

#### Public

Toute personne d'une entreprise adhérente à l'APST37 utilisatrice d'un EPI.

*Prestation incluse dans la cotisation annuelle*

#### Lieu

Dans l'entreprise

#### Groupe

6 à 12 personnes

#### Durée

A déterminer selon la demande  
Questions/réponses

#### Intervenants

Spécialistes en prévention des  
risques professionnels

#### Objectifs

- Aider au choix des équipements de protection individuelle (EPI) par la connaissance des différents risques, tâches à réaliser, mais aussi des caractéristiques des salariés
- Faciliter l'acceptation, le port des équipements et les réflexes de sécurité des utilisateurs par la connaissance et l'utilisation des EPI

#### Outils pédagogiques

- Exposé théorique sur diaporama
- Mise en pratique possible selon la demande

*Pour plus d'informations  
contactez votre **Médecin du travail***

#### Programme et contenu

##### 1. Définition

##### 2. Obligations de l'employeur

##### 3. Obligations des employés

##### 4. Les différents EPI *(focus sur les EPI nécessaire en entreprise)*

- Protection de la tête
- Protection des yeux et du visage
- Protection de l'ouïe
- Protection des mains et de la peau
- Protection des voies respiratoires
- Protection des pieds
- Protection du corps entier
- Protection contre les chutes de hauteur

##### 5. Hygiène / Entretien

##### 6. Utilisation / mise en place

##### 7. Application à mon activité

**Avant toute intervention, une rencontre est effectuée en entreprise afin d'analyser la demande et de déterminer la sensibilisation adaptée à la situation.**

Guichet unique : 02 47 37 66 76  
[www.apst37.fr](http://www.apst37.fr)

..... Ensemble pour la prévention

